

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PAR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20170609-D_2017_7_4-DE 8, place du champ de foire
Reçu le 27/06/2017 16440-MOUTHIER-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2017_7_4

L'an deux mille dix sept , le vendredi 09 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mouthiers-Sur-Boëme dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 02 Juin 2017

Présents : 20

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Votants : 22

Objet : Acquisition d'une
parcelle - Chez Lhéraud

Pouvoirs :

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Monsieur FOUCHÉ Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Sandrine SOULET

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la collecte des déchets est rendue difficile au sein du hameau de Chez Lhéraud. Il est proposé de faire l'acquisition d'une partie des parcelles F0545 et F0544 afin de mettre en place des bacs de regroupement en plus de la borne à verre et ainsi faciliter la collecte et garder la propreté des lieux.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Une rencontre avec le propriétaire Monsieur Nicolas Rainard a eu lieu pour présenter le projet et trouver un accord financier au prix de 1 €. En contrepartie, deux arbres menaçant de s'effondrer devront être élagués par la commune sur la parcelle à acquérir.

Considérant que l'avis du service des domaines n'est pas nécessaire pour une acquisition inférieure à 75 000 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées F0544 et F0545 au prix forfaitaire de 1 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer tous actes y afférents ;
- **DIT** que les frais de bornage et d'actes seront à la charge de la commune.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/06/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **27 JUIN 2017**

Le Maire,

Michel CARTERET

